



N° ABMED/2025D/6649/DHE/CCJ/SA

Cotonou, le 08-12-2025

LETTRE CIRCULAIRE

Le Directeur Général

A

Mesdames/Messieurs les **chefs d'agence et représentants des laboratoires pharmaceutiques**

Objet : Information relative à la clôture des dossiers en ligne

Mesdames/Messieurs,

En vue d'optimiser le suivi des dossiers soumis en ligne et afin d'éviter qu'ils ne restent indéfiniment en attente, il est mis en place une procédure de clôture.

Ainsi, les dossiers soumis en ligne seront dorénavant fermés après un délai de trois (3) mois, si le requérant n'apporte pas les réponses attendues ou n'effectue pas les paiements exigés par les textes en vigueur.

De même, tout dossier dont les réponses restent non satisfaisantes après trois (3) demandes de complément d'informations sera clôturé.

La clôture en ligne d'un dossier entraîne l'annulation des frais d'homologation payés et exigera du requérant de soumettre un nouveau dossier complet avec de nouveaux échantillons.

J'attacherai du prix à la mise en œuvre correcte des présentes dispositions.


Dr Yossounon CHABI
Directeur Général